



La directive 2012/29/UE du Parlement Européen réaffirme le principe selon lequel "un crime est non seulement une atteinte à la société, mais également une violation des droits individuels des victimes". La Justice réparatrice part de l'hypothèse que le crime génère un conflit qui provoque la rupture des attentes sociales symboliquement partagées. Le crime est donc un délit qui ne concerne pas seulement ceux qui l'ont commis et ceux qui le sanctionnent, mais aussi ceux qui ont subi le tort, c'est à dire la victime et la société. Dans les deux cas, les fractures doivent être réparées par des actions positives. En effet, les fondements de la justice réparatrice sont les suivants: la responsabilisation du délinquant, à qui une attitude proactive est requise; une reconnaissance adéquate de la victime, dont les souffrances doivent être réparées; enfin, la participation de la communauté dans le processus de réparation du préjudice.

## KINTSUGI

Exchange of European Good Practices on Restorative Justice

### NOS OBJECTIFS

KINTSUGI soutient La propagation des différentes approches méthodologiques dans le domaine de la justice réparatrice en Europe en promouvant l'importance de la réparation du préjudice et le dépassement du conflit par une responsabilisation totale de la personne.

L'objectif du projet est d'enrichir les compétences professionnelles du personnel des organisations partenaires comprenant des assistants sociaux, des formateurs et des tuteurs de probation, des médiateurs experts de relations victime-délinquant et de médiation des conflits familiaux ou de voisinage. Grâce au parcours de formation, les opérateurs développeront des méthodes et des outils indispensables pour favoriser l'inclusion sociale des personnes soumises à des mesures alternatives à la détention par la mise en place de parcours de réparation efficaces et responsables envers les victimes, la société et les règles communautaires.

## LES ACTIVITÉS

Partage et capitalisation de bonnes pratiques et méthodes de travail dans le domaine de la justice réparatrice en Europe;

Création d'une archive partagée de cas de justice réparatrice, à laquelle les partenaires pourront puiser en tant que bonnes pratiques de référence

Organisation d'un programme de formation commun pour les opérateurs du secteur, à travers des sessions de formation en immersion totale d'une durée de 5 jours chacune, pour un total de 90 heures.

- 1 Premier cycle à **Belfast** (UK) pour explorer le rôle des "communautés réparatrices";
- 2 Deuxième cycle à **Rome** (IT) pour analyser les relations entre justice réparatrice et "probation";
- 3 Troisième cycle à **Namur / Liège** (BE) pour étudier les aspects de la médiation pénale dans les pratiques réparatrices.

Pour chaque cycle, la formation sera accompagnée de visites d'étude auprès d'entités et d'organisations travaillant quotidiennement avec des pratiques de justice réparatrice et de séminaires ouverts aux parties prenantes locales.

Création de liens et de relations pour la promotion d'un réseau européen d'acteurs opérants dans le domaine de la justice réparatrice.

Organisation d'un événement final pour le retour des expériences de formation des opérateurs impliqués et le partage des expériences réussies.

### KINTSUGI

Exchange of European Good Practices on Restorative Justice



### NOS PARTENAIRES

Lead partner



### Partenaires du projet



### Avec la collaboration des partenaires associés



Ministero della Giustizia  
DIPARTIMENTO GIUSTIZIA MINORILE  
E DI COMUNITÀ  
Ufficio Distrettuale di Esecuzione Penale  
Esterno di PISA

Ministero della Giustizia  
DIPARTIMENTO DELL'AMMINISTRAZIONE  
PENITENZIARIA  
Direzione Generale della Formazione



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union